



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 56249

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les menaces que fait peser sur les insuffisants rénaux la maîtrise comptable des dépenses de santé imposée par la CNAMTS. En effet, alors que le nombre de malades ne cesse de s'accroître depuis 1984 au rythme moyen de 6 % par an, la CNAMTS propose une décote tarifaire de l'hémodialyse en appliquant la politique des lettres-clés flottantes. Cette annonce dramatique et inadmissible remet en cause la prise en charge du traitement vital des patients soumis à la dialyse, qui devrait se faire avant toute considération financière. Les médecins vont-ils devoir bientôt choisir parmi leurs patients lesquels seront traités ? Il lui demande quelles mesures d'urgence elle compte prendre afin d'assurer la prise en charge de l'hémodialyse à tous les insuffisants rénaux, dans les conditions auxquelles ils peuvent prétendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56249

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 149